

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE DE LE PERCY

38930 LE PERCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le 23 avril, à 20 Heures 30 dans la salle communale ; le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire Sabine CAMPREDON.

Présents :

Sabine CAMPREDON, Thierry CHASSEVENT, Guillaume GONTARD, Jean Marc TATIN, Thibaud BECOURT, Jean Paul REYNAUD, Agnès TREGRET, Yves PERRIN.

Absents excusés :

Nicole GONTARD, Claude BRONNER, Laurent CLARET

Date de la CONVOCATION : 17 avril 2018

Secrétaire de Séance : Thibaud BECOURT

-oOo-

COLONIE DU PERCY

2 délibérations à prendre

1-CESSION D'UN BIEN COMMUNAL:

En novembre dernier, LE PERCY a acquis un tènement sur son territoire, appartenant à la ville de FONTAINE, sur lequel sont édifiés des bâtiments auparavant utilisés pour accueillir des colonies de vacances.

Un projet d'habitat groupé est à l'étude depuis 2014, et une partie de la parcelle, portant le bâtiment à destination de réfectoire ainsi qu'un autre petit bâtiment va être revendue à quatre familles.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur les caractéristiques de la cession du bien de la commune :

APPROUVE La cession d'une partie du bien de la colonie définit comme partie H : 3316m2 et la Partie N :813m2 du plan du géomètre ATMO.

APPROUVE Le prix de cession de 70 000€

APPROUVE La désignation des futurs acquéreurs : ASTIER Emilie, ROUSSER Gaëtan, DIAZ Caroline, DUBOST Jérémy, Nicole KLEIN, TRUFFET Sylvain, LOPOUKHINE Marie, LOPOUKHINE Loïc.

AUTORISE Madame Le Maire à signer les actes afférents à cette cession.

2-DÉSFFECTATION & DÉCALSSEMENT DU BIEN COMMUNAL

Avant de vendre, la commune est dans l'obligation de faire une désaffectation qui fait cesser l'utilisation du bien (à usage de colonie), ainsi que son déclassement qui a pour effet de faire sortir le bien du domaine public.

- CONSIDERANT que le bien communal sis la Colonie aux lieux dits : Charley sur la commune de Le Percy était à l'usage de colonie de vacances
- CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où un projet d'habitat groupé est à l'étude, et une partie de la parcelle, portant le bâtiment à destination de réfectoire, devrait être revendue à quatre familles.
- CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- CONSTATE la désaffectation du bien sis la colonie lieux dit Charley qui était à usage de colonie.
- DECIDE du déclassement du bien sis la colonie lieux dit Charley du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

-oOo-

SEDI

2 délibérations à prendre

1-SECTEUR COLONIE :

Le financement des travaux d'électrification est acquis, la partie Télécom quant à elle est en cours de programmation, un RDV est prévu avec la commune vendredi 4 mai sur le site de la colonie avec M.Michas du SEDI et M.Midali du Réseau de telecommunication afin de coordonner les travaux et avancer sur les différents points techniques.

2-TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ EN SOUTERRAIN AU HAMEAU DES BLANCS.

Suite à notre demande , le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité au Hameau les Blancs (Opération n°13-110-301) afin de coordonner les travaux avec la réfection de la route départemental du Hameau des Blancs par le conseil départemental de l'Isère.

A-Travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et Enedis, les montants prévisionnels sont les suivants :

| | |
|---|----------|
| 1-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à | 203 692€ |
| 2-Le montant total de financement externe serait de | 203 692€ |
| 3-La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s 'élève à | 0€ |
| 4-La contribution aux investissements s'élèverait à environ | 0€ |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés,
prendre acte de l'appel à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant -projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 203 692€

Financements externes : 203 692€

Participation prévisionnelle : 0€ (frais SEDI+contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 0€

B – Travaux sur réseau France Telecom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et Enedis, les montants prévisionnels sont les suivants :

1-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 20 963€

2-Le montant total de financement externe serait de 0€

3-La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s 'élève à 1001€

4-La contribution aux investissements s'élèverait à environ 19 962€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés,
prendre acte de l'appel à contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE de l'avant -projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 20 963€

Financements externes : 0€

Participation prévisionnelle : 19 962€ (frais SEDI+contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 1001€

-oOo-

SEDI

Piste forestière de Chabulière

Un règlement d'utilisation est en cours de rédaction afin de limiter les nuisance aux riverains des Blancs et de Chabulière.

Une rencontre avec la commune de Clelles et le CRPF a eu lieu fin Mars afin de faire le point sur les travaux déjà réalisés. Une réunion de chantier s'est tenue le 17/04 en présence avec le maître d'ouvrage afin d'aborder les différents points noirs à résorber.

L'installation d'un panneau explicatif est soumis.

-oOo-

FIBRE OPTIQUE

Une nouvelle parcelle communale a été identifiée pour installer un local technique afin d'implanter le nœud de raccordement de la fibre optique : à côté ou à l'intérieur du bâtiment de l'ancienne colo accolé aux jardins partagés.

Cette nouvelle proposition est soumise au Bureau d'étude « IBSE » ingénierie en charge du dossier.

-oOo-

FESTIVAL DES TÊTES EN L'AIR

Du fait de la vente du bâtiment pour l'habitat collectif, l'équipe d'organisation souhaite déplacer le site du festival derrière le bâtiment de l'ACCA ainsi qu'avec une partie scène musicale dans le petit bois situé à côté. L'équipe du festival s'occupe de prévenir l'association de chasse et de l'élagage.

Le conseil valide la proposition.

-oOo-

Les 400 COUPS

Pour la 3ème année de suite se déroulera un centre de loisirs du 31/07 au 18/08. Le site proposé par l'association des 400 coups est le même que celui retenu pour le festival des Têtes en l'Air.

Un arrêté municipal sera pris afin de limiter la circulation aux abords du lieu d'accueil des enfants.

Le conseil valide la proposition.

-oOo-

ENQUÊTE PUBLIQUE

lancement d'une procédure pour l'aliénation d'un chemin rural désaffecté à Bachasson, une enquête publique est en cours pour permettre le déclassement d'une portion de sentier communale devant chez Monsieur Aimé Gontard.

Il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

M.Léon Sert a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête sera ouverte du lundi 23 avril au lundi 7 mai 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Constate l'aliénation d'une section du chemin rural désaffecté

Décide de lancer la procédure d'aliénation du chemin rural

Demande à Mme Le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

-oOo-
DIVERS

-Les travaux du logement de l'ancienne mairie prennent fin et la remise des clés est fixée au 1er mai 2018

-Commémoration à Esparron le 13/05 à 11h00 À l'Hermitage

-Course de la Résistance le mardi 8 mai, un point de ravitaillement aura lieu sur la commune 5 jeunes du Trièves seront présents pour tenir le stand.

-L'expert de l'assurance Groupama est passé pour l'abris bus endommagé, les travaux de remise en état seront bientôt programmés.

Charbonnière:Le conseil valide la proposition de l'association Culture Ailleurs de réaliser une charbonnière au dessus du refuge d'Esparron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :